



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2019
19 h 30



PAUL GERMAIN
pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN
District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN
District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN
District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



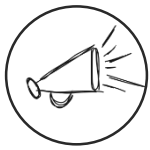
MICHÈLE GUAY
District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS
District 5 : Secteurs
des Chansonnières, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT
District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



PÉRIODE DE QUESTIONS

- Période de questions : 15 minutes;
- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public;
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619





VOTRE CONSEIL





2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 11 février 2019

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
48115 à 48292	1 278 600,48 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
56232 à 56408	195 455,30 \$





VOTRE CONSEIL





2.3 Entente intermunicipale relative au partage des coûts d'entretien et de réfection d'infrastructures communes avec la municipalité de Saint-Hippolyte – 230^e Avenue – Facturation 2019

Voirie municipale :	$5\,948,78 \$ \times 0,740 \text{ km} = 4\,402,10 \$ \text{ par voie}$
Enlèvement de la neige :	$5\,091,19 \$ \times 0,740 \text{ km} = 3\,767,48 \$ \text{ par voie}$

Budget d'entretien	
Budget total :	16 339,16 \$
Quote-part Prévost :	8 169,58 \$
Quote-part St-Hippolyte :	8 169,58 \$





VOTRE CONSEIL





3.1 Dépôt du certificat du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlement 750

Registre pour le règlement 750	
Dates de tenue de registre :	4 et 5 février 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 750 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.	





VOTRE CONSEIL





3.6 Adoption – Premier projet de règlement 601-59 amendant le règlement de zonage numéro 601 (Toiture et stationnement écologique)

Objets du règlement :

1. Modifier les dispositions concernant les bacs et conteneurs à déchets;
2. Autoriser les toits plats pour tous les usages « Habitation » et prescrire des normes de revêtements;
3. Autoriser les capteurs solaires sur les toits des bâtiments accessoires;
4. Exiger des bornes de recharge pour véhicule électrique pour les nouveaux stationnements.





3.7 et 3.8 Avis de motion et Adoption – Règlement 603-1 amendement au règlement de construction no 603 (Toilettes à faible débit et branchement pour borne de recharge)

Objets du règlement :

1. Ajouter une spécification sur le champ d'application des codes de construction;
2. Réduire le débit maximal pour les nouvelles toilettes installées dans les immeubles;
3. Ajouter, pour une nouvelle construction résidentielle, l'obligation d'installer un câble électrique pour une future borne de recharge pour voiture électrique.





3.9 et 3.10 Avis de motion et Adoption – Règlement 604-8 amendement au règlement no 604 « Permis et certificats », tel qu'amendé (Ajout d'une définition et modification de l'exigence concernant les plans de déboisement)

Objets du règlement :

1. Ajouter la définition de « conteneur semi-enfoui » dans la terminologie;
2. Modifier les exigences concernant les plans de déboisement pour les nouvelles constructions.





VOTRE CONSEIL





3.12 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 752 décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction, la réfection et l'aménagement d'infrastructures municipales dans les parcs et espaces verts de la Ville et un emprunt nécessaire à cette fin

Règlement 752	
Montant emprunté :	800 000 \$
Terme de l'emprunt :	20 ans





3.13 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 753 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection et de construction de ponceaux et de drainage dans la Ville et un emprunt nécessaire à cette fin

Règlement 753	
Montant emprunté :	300 000 \$
Terme de l'emprunt :	20 ans





3.14 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 754 décrétant des travaux de réfection du barrage du Lac Saint-François et un emprunt nécessaire à cette fin

Règlement 754	
Montant emprunté :	131 000 \$
Terme de l'emprunt :	20 ans





3.15 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 756 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de réfection de bâtiments municipaux et un emprunt nécessaire à cette fin

Règlement 756	
Montant emprunté :	500 000 \$
Terme de l'emprunt :	20 ans





VOTRE CONSEIL





4.1 Cession de servitude pour conduites souterraines – Lot 2 225 465 du cadastre du Québec (rue Leblanc) – Autorisation de signature





4.2 Acquisition de terrain – Partie du lot 2 225 481 (6 301 247) du cadastre du Québec (Rue Leblanc) – Autorisation de signature





VOTRE CONSEIL





GESTION DES CONTRATS

5.1 Localisation de fuites – Demande de prix TP-DP-2019-07 – Octroi de contrat

Entrepreneurs	Montant avec taxes (2 ans)
Les Services Pierre Goulet Inc.	41 469,30 \$
Gorl'eau	53 274,08 \$
Nordikeau	93 846,28 \$
Distribution Cobra	101 834,08 \$





VOTRE CONSEIL





7.2 Collecte, transport et traitement des matières putrescibles – Contrat 2015-32 – Ajustement 2019

Ajustement pour 2019			
Type de cueillette	Ajout d'unité d'occupation	Montant unitaire	Montant avant taxes
Collecte, transport et traitement des matières putrescibles	242	50,4268 \$ / porte	12 203,29 \$
Note : Les commerces de restauration sont comptabilisés en double, considérant qu'ils sont collectés au double de la fréquence habituelle			





GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.3 Cueillette et transport des déchets domestiques et commerciaux, des déchets spéciaux, des résidus verts et des matières récupérables – Contrat 2010-40R – Ajustements 2019

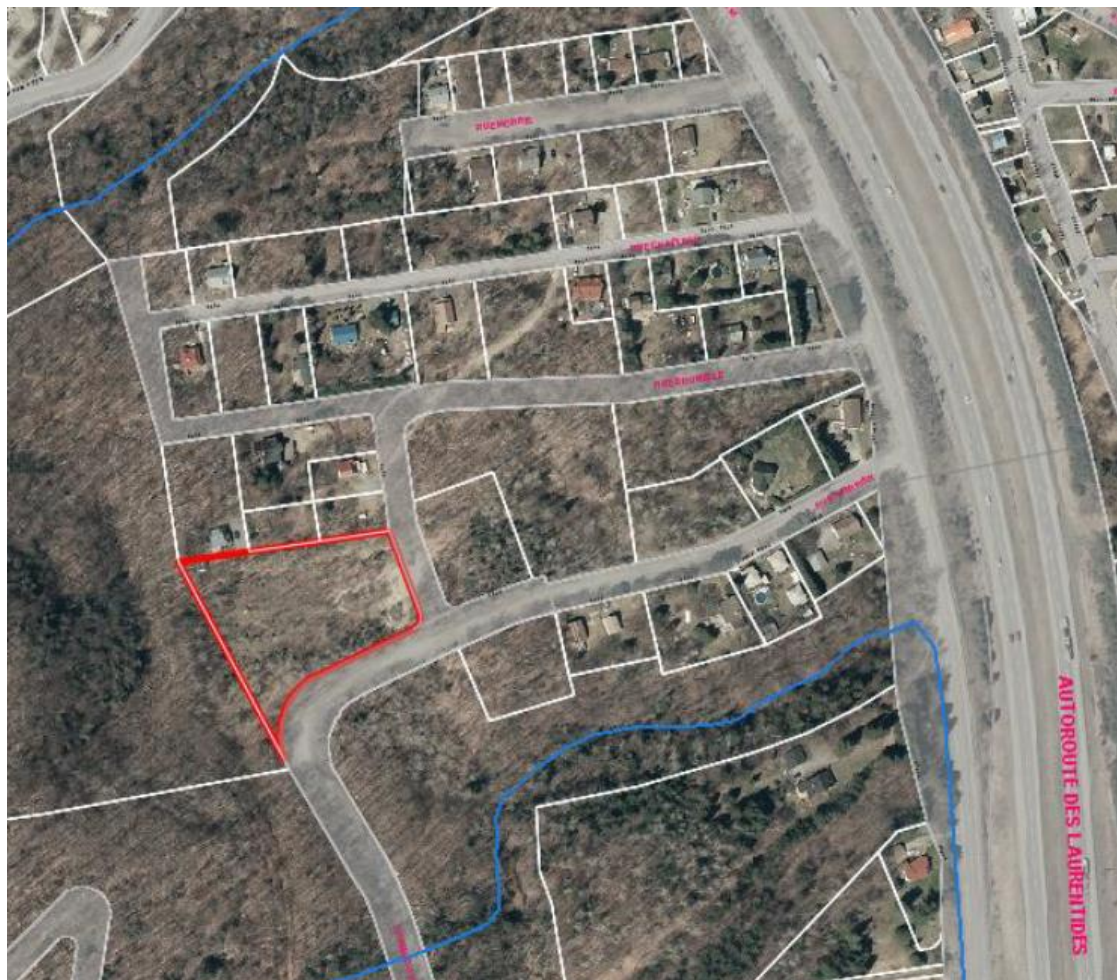
Ajustement pour 2019			
Type de cueillette	Ajout d'unité d'occupation	Montant unitaire	Montant avant taxes
Collecte des déchets domestiques	172	30,9933 \$ / porte	5 330,85 \$
Collecte des déchets spéciaux	172	2,1691 \$ / porte	12 086 \$
Cueillette des résidus verts et des sapins de Noël	172	1,3768 \$ / porte	236,81 \$
Cueillette des matières récupérables	172	65,5147 \$ / porte	11 268,53 \$





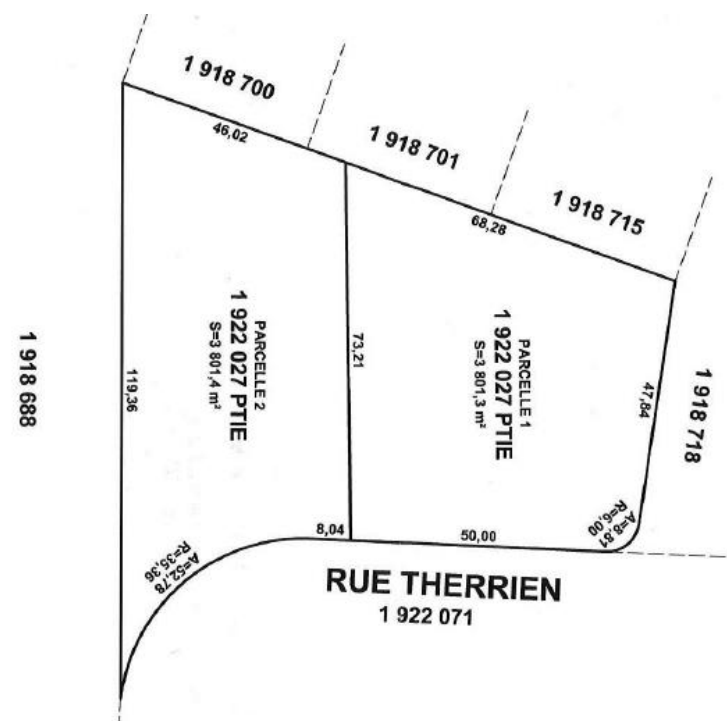
VOTRE CONSEIL





10.2 Demande de dérogation mineure - DDM 2019-0001 – Rue Therrien – Lot 1 922 027 – Zone H-104

Objet : Permettre la création de deux lots constructibles d'une superficie de 3801,3 mètres carrés et 3801,4 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés, tel que prescrit par la réglementation.

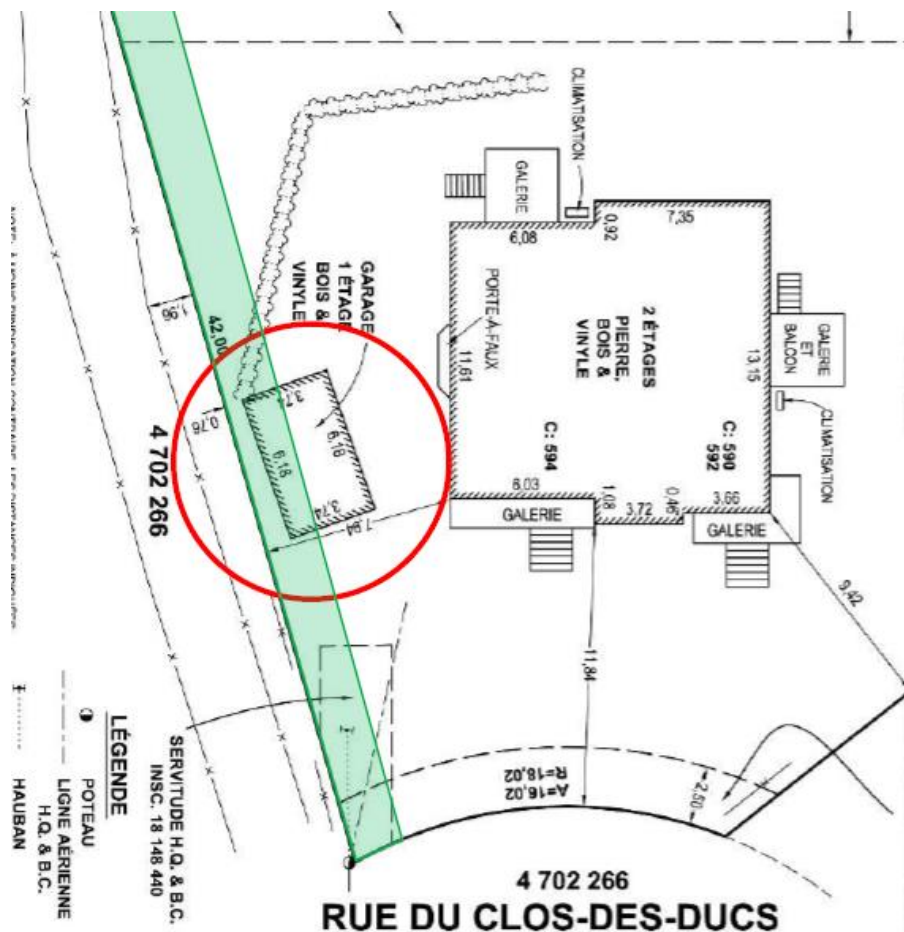




GESTION DE L'URBANISME

10.4 Demande de dérogation mineure - DDM 2019-0003 – 590-594, rue du Clos-des-Ducs – Lot 4 702 257 – Zone H-274

Objet : Régulariser une remise existante d'une superficie de 23,76 mètres carrés au lieu de 21,00 mètres carrés, installée à une distance de 0,76 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 1,00 mètre et empiétant dans une bande-tampon de 2,00 mètres sur une profondeur de 1,24 mètres, tel que prescrit par la réglementation.



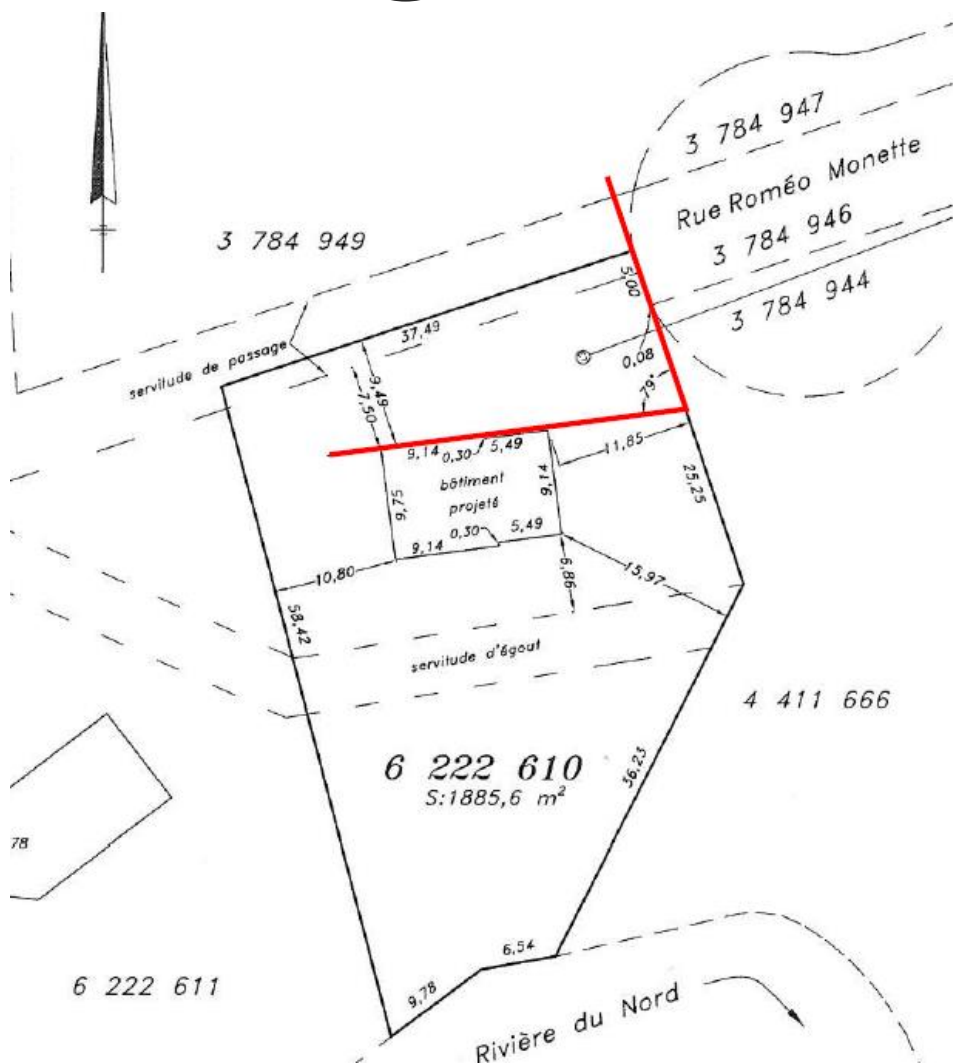
Extrait du certificat de localisation, montrant la remise non-conforme (il s'agit d'une remise et non d'un garage comme indiqué) ainsi qu'une approximation de la bande-tampon dans laquelle empiète la remise





10.5 Demande de dérogation mineure - DDM 2019-0004 – 921, rue Roméo-Monette – Lot 6 222 610 – Zone H-254

Objet : Permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec une façade orientée selon un axe de 79 degrés au lieu de 30 degrés par rapport à la ligne de lot avant du terrain



Extrait du plan d'implantation déposé, montrant la résidence projetée avec son angle d'implantation de 79 degrés par rapport à la ligne avant





10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0005 – 1120, rue du Clos-Saint-Urbain – Zone H-260 – Construction résidentielle – Zone H-260 (Villas)

Objet : Construction d'une résidence unifamiliale





GESTION DE L'URBANISME



MARGUERITE BLAIS

Députée de Prévost

Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Bureau 101

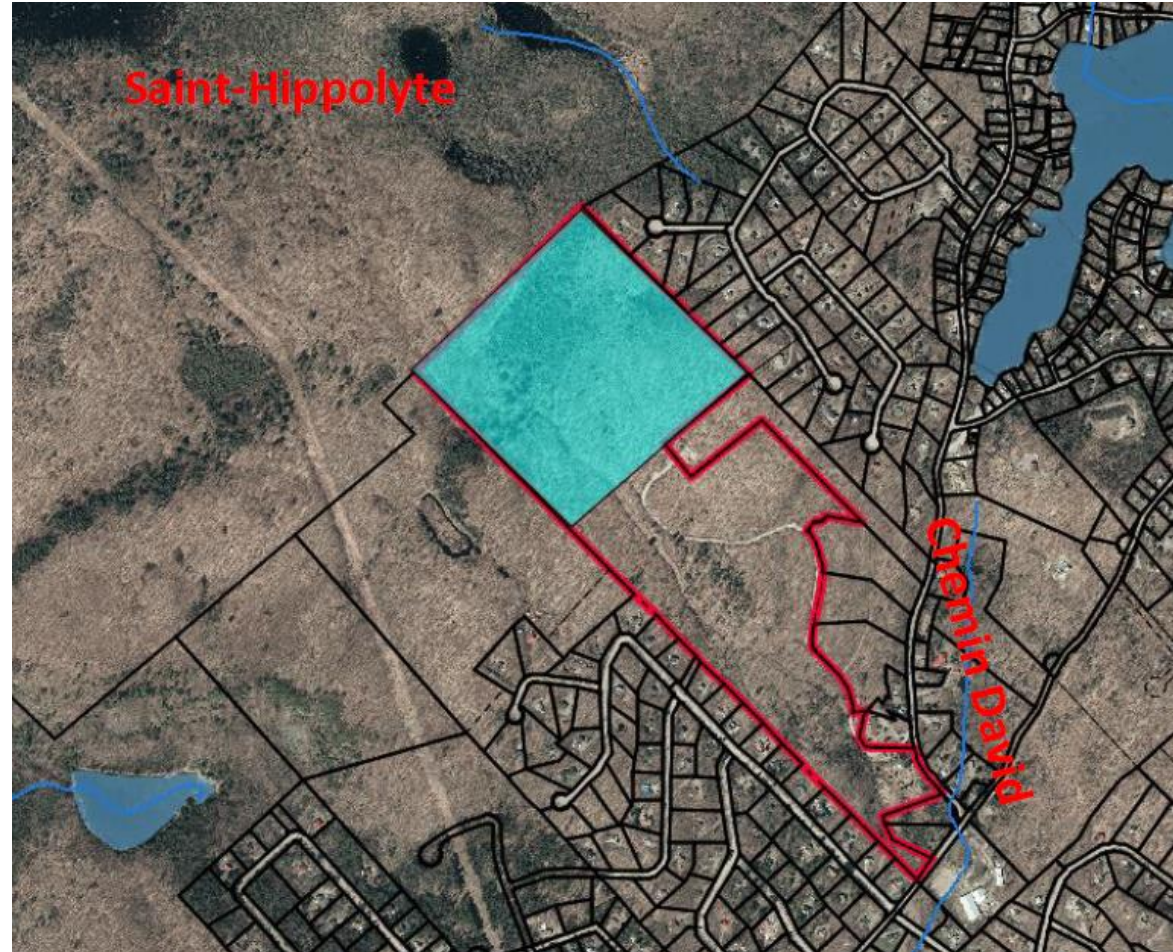
10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA
2019-0008 – 2894, boulevard du Curé-Labelle, bureau 101 –
Zone C-249 – Enseigne commerciale – Corridor paysager de la
route 117

Objet : Installation d'une enseigne de façade





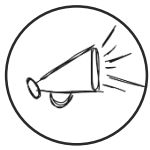
10.7 Compensation pour l'acquisition d'un terrain à des fins de conservation – Comité régional pour la protection des falaises (CRPF)





VOTRE CONSEIL





PÉRIODE DE QUESTIONS

- Période de questions : 15 minutes;
- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public;
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619





PROCHAINE SÉANCE

11 mars 2019
19 h 30

SUIVEZ-NOUS :



WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA

